



www.fnte.cgt.fr

# Compte rendu Réunion Bilatérale CGT/Armée de l'air et de l'espace (Lyon)

**Avancement des fonctionnaires 2025**  
du 17 juillet 2024

Chaque année cette réunion avec l'autorité territoriale d'emploi a pour objet de présenter et de défendre les agents que la CGT souhaite proposer aux passages de grades sur le périmètre de l'armée de l'air et de l'espace du CMG de Lyon.

Cela concerne donc les avancements pour accéder aux grades suivants :

Adjoint Administratif Principal  
2<sup>ème</sup> et 1<sup>ère</sup> classe

ATPMD 2<sup>ème</sup> et 1<sup>ère</sup> classe

SA classe supérieure et  
exceptionnelle

TSEF 2<sup>ème</sup> et 1<sup>ère</sup> classe

Les avancements de corps et de grade pour les catégories A sont eux traités au niveau central.

Particularité cette année, nous nous entretenons avec l'ATE après la réunion de concertation entre les employeurs. Cette réunion a pour objet de compiler les classements locaux.

La réunion de compilation des classements établies par les formations d'emploi a eu lieu le 21 juin 2024.

## Bilan des deux dernières années :

2024 :

Nombre d'agents proposés par la CGT: 8

Nombre d'agents promus : 1

2023 :

Nombre d'agents proposés par la CGT: 13

Nombre d'agents promus : 5

Plusieurs candidatures non reçues aux avancements 2024 ont suscité beaucoup d'interrogations de notre part.

L'absence totale d'agent de l'AIA de Clermont-Ferrand de TSEF3 en 2 est incompréhensible et mérite que 2025 soit une année qui prenne en compte cette carence.

## Rappel :

Sur le CREP, l'ATE souligne qu'un nombre d'objectif inférieur à trois peut être un frein au moment du départage des agents.

En effet, le nombre d'objectif atteint ou dépassé est une information déterminante dans le choix des agents classés pour accéder au grade supérieur.

2024		
AVANCEMENTS CONCERNÉS	Nombre d'avancements total CMG LYON	Nombre d'avancements du périmètre de l'armée de l'air et de l'espace
AA vers AAP2	13	1
AAP2 vers AAP1	45	3
SA CN vers SA CS	13	1
SA CS vers SA CE	8	2
ATMD vers ATPMD 2	3	0
ATPMD 2 vers ATPMD 1	44	2
TSEF 3 vers TSEF 2	15	3
TSEF 2 vers TSEF 1	16	6

Pour la CGT, l'importance du CREP prend tout son sens lors de nos bilatérales avec les employeurs. Nous pouvons apporter des éléments supplémentaires pour défendre nos propositions, pourtant les autorités d'emplois jugeront sur les inscriptions du CREP.

Quelques dates :

Les classements des ATE seront validés au plus tard :

le 11 octobre pour les Adjoints et les ATMD ;

le 18 octobre pour les SA et les TSEF.

La publication des arrêtés portant inscription au tableau d'avancement :

le 13 décembre pour l'ensemble des grades et catégories.

Pour plus d'informations, contactez les syndicats CGT de votre secteur :

AIA d'AMBERIEU

[aia-amberieu-syndicat-cgt.delegue-syndical.fct@intradef.gouv.fr](mailto:aia-amberieu-syndicat-cgt.delegue-syndical.fct@intradef.gouv.fr)

Site de l'AIA de CLERMONT FERRAND

[aiacf@cgt63.fr](mailto:aiacf@cgt63.fr)

LYON (délégué fédéral de région CMG LYON)

[pascal.lecapitaine@intradef.gouv.fr](mailto:pascal.lecapitaine@intradef.gouv.fr)

Délégations CGT : Yannick DARIO (AIA AB) et Bastien LABORDE BALEN (AIA CF)

le 17 juillet 2024,